

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

MAX PRO 42 Power-Foam B1

Date de révision 07-mars-2016

Remplace la version : Aucune information disponible

Version 1

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit MAX PRO 42 Power-Foam B1

Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeBâtiment et travaux de construction.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

D-MAX BVBA Hoge Mauw 430 2370 Arendonk Belgique

Tel. +32 14 65 27 33 Fax. +32 14 65 27 35 Contact : Dirk Bertens

Adresse e-mail info@d-max.eu

1.4.Numérod'appeld'urgence

Belgigue	+32 70 245 245

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1 - (H334)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Aérosols	Catégorie 1 - (H222)
AÉROSOLS INFLAMMABLES	Catégorie 1 - (H229)

Toxicité aiguë inconnue

0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

30% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu

aquatique est inconnue

2.2.Élémentsd'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Contient Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé

MAX PRO 42 Power-Foam B1

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 07-mars-2016 Version 1



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101-Encasdeconsultationd'unmédecin,garderàdispositionlerécipientoul'étiquete

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P103-Lirel'étiqueteavantutilisation

P210-Teniràl'écartdelachaleur/desétinceles/desflammesnues/dessurfaceschaudes.— Nepasfumer

P211-Nepasvaporisersuruneflammenueousurtouteautresourced'ignition

P251 - Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273-Éviterlerejetdansl'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302+P352-ENCASDECONTACTAVECLAPEAU:laverabondammentàl'eauetausavon P304+P340-

ENCASD'INHALATION:transporterlavictimeàl'extérieuretlamainteniraureposdansunepositionoùele peut confortablement respirer

P305+P351+P338-ENCASDECONTACTAVECLESYEUX:rinceravecprécautionàl'eaupendantplusieursminutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P405 - Garder sous clef

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122

°F P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Dispositions spéciales concernant l'étique tage de certains mélanges

Mise sur le marché sous la forme de bombe aérosol ou dans un récipient muni d'un système de pulvérisation scellé Voir la section 7 pour plus d'informations

2.3. Autres dangers

Dangers généraux

Aucune information disponible.

Évaluation PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

MAX PRO 42 Power-Foam B1
Remplace la version: Aucune information disponible

Date de révision 07-mars-2016 Version 1

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numérod'enregistrement REACH
Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé	-	9016-87-9	40 - <80	STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) Acute Tox. 4 (H332)	Exempt
2-Propanol, 1-chloro-, phosphate (3:1)	237-158-7	13674-84-5	20 - <40	Acute Tox. 4 (H302)	01-2119480419-30-XXXX
Éter dimetílico	204-065-8	115-10-6	10 - <20	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	01-2119472128-37-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Section 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Appelerle15ouleserviced'urgencesmédicales.Retireretisolerleschaussureset

vêtements contaminés.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur. Consulter immédiatement un médecin, Consulter

immédiatement un médecin. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène en cas de

respiration difficile.

Contact cutané Éliminer immédiatement la matière de la peau. Laver la peau avec de l'eau et du savon.

Retirer les chaussures et vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée ou de

réactions allergiques, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Maintenir

l'œilgrandouvertpendantlerinçage Silessymptômespersistent,consulterun médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les

mesures de protection individuelles appropriées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Les symptômes peuvent se développer plusieurs heures après exposition ; aucune

observationmédicalen'estdoncnécessairependantaumoins48heures.Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Garder la victime au calme et au chaud.

Note au médecin

Section5:MESURESDELUTTECONTREL'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyensd'extinctionappropriés Agentchimiquesec,CO2oujetd'eau.

Incendie majeur Jetd'eauoubrouilardd'eau.

MAX PRO 42 Power-Foam B1

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 07-mars-2016

Version 1

Moyensd'extinctiondéconseilés

Jetd'eauàpleinepuissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les bonbonnes éventrées peuvent être violemment projetées.

Produits dangereux résultant de la Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Chlorure d'hydrogène. Cyanure **combustion** d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Prudence! Récipient sous pression. L'échauffement provoque une augmentation de pression et introduit un risque d'éclatement.Refroidirlerécipientaujetd'eau.

Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individueles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éliminer toutes les sources d'ignition potentielles des environs. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

Ventiler la zone.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pulvériser de l'eau pour abattre les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Empêcher le contact de la matière déversée avec les eaux de ruissellement. Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiquer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de confinement

6.4.Référenceàd'autressections

Nepasdirigerl'eausurledéversementnisurl'originedelafuite.

Méthodes de nettoyage

Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

SECTION8:Contrôlesdel'exposition/protectionindividuele Section13:CONSIDÉRATIONSRELATIVESÀL'ÉLIMINATION

é

R

férenceàd'autressections

Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Remarques générales en matière d'hygiène

Nepasmanger,nepasboireetnepasfumerpendantl'utilisation. Ilestrecommandédenetoyerrégulièrementl'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2.Conditionsd'unstockagesûr, y compris d'éventueles in compatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Température de stockage recommandée. 10 - 35 °C. Respecter les

BCLP; Belgique - EN

Page 4/11

MAX PRO 42 Power-Foam B1

Date de révision 07-mars-2016

Remplace la version : Aucune information disponible

Version 1

réglementations / instructions locales pour le stockage des récipients sous pression. Protéger contre le gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations

Recommandation(s); Respecter la fiche de données techniques

SECTION8:Contrôlesdel'exposition/protectionindividuele

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Éter dimetílico 115-10-6	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m³
Propane 74-98-6	•	TWA: 1000 ppm
Isobutane 75-28-5	-	TWA: 1000 ppm

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

8.2.Contrôlesdel'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de

protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

Protection des mains

Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants

concernés.

Protection de la peau et du

Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Gants en plastique ou en caoutchouc. Vêtements de protection adaptés. Tablier. Mettre en place une ventilation adaptée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante,

porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protectiondel'environnement

Protection respiratoire

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Aérosol Mousse

Couleur Aucune information disponible

Caractéristique Odeur

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode Aucune information disponible

pН Point de fusion/point de

congélation

Aucune information disponible Aucune information disponible

Point d'ébullition Pointd'éclair Aucune information disponible Taux d'évaporation Aucune information disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible Limitesd'inflammabilitédansl'air

Limitesupérieured'inflammabilité 16 Limiteinférieured'inflammabilité 3

Pression de vapeur 605

Densité de vapeur Aucune information disponible kPa

MAX PRO 42 Power-Foam B1 Date de révision 07-mars-2016

Remplace la version : Aucune information disponible

Version 1

Densité Aucune information disponible

Hydrosolubilité Immiscibleàl'eau

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage Aucune information disponible

Températured'auto-inflammabilité235 °C / 455 °F

Température de décomposition
Propriétés explosives
Limites d'explosivité
Supérieure
Inférieure
Propriétés comburantes
Viscosité cinématique

Aucune information disponible

Viscosité dynamique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement
Masse molaire
Aucune information disponible

Densité 1.048 g/cm³

Densité apparente Aucune donnée disponible

Teneur en COV (%) 155.87 g/L

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e)danslesconditionsnormalesd'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges Aucun(e). statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.5. 1 OSSIBILITE de l'eactions dangereus

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

 $\label{lem:lemma$

10.5. Matières incompatibles

Acides. Bases. Agents comburants forts. Amines, Alcools. Eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cyanure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx).

Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Nocif par inhalation.

MAX PRO 42 Power-Foam B1

Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 07-mars-2016

Version 1

InhalationAucune donnée disponible.Contact oculaireAucune donnée disponible.Contact cutanéAucune donnée disponible.IngestionAucune donnée disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé	= 49 g/kg (Rat)	> 9400 mg/kg (Rabbit)	= 490 mg/m ³ (Rat) 4 h
2-Propanol, 1-chloro-, phosphate (3:1)	= 1500 mg/kg (Rat)	= 1230 mg/kg (Rabbit)	= 5 mg/L (Rat) 4 h

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation Effet irritant oculaire.

oculaire

Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par

contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Sans objet.

Cancérogénicité Contient un cancérogène connu ou supposé.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles Cœur.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Toxicité aiguë inconnue0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Aucune information disponible

Informations sur les composants

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Diisocyanate de diphénylméthane	-	CL50 (96h) >1000 mg/L Fish	-
prépolymérisé		(Danio rerio)	
2-Propanol, 1-chloro-, phosphate	EC50 72 h = 45 mg/L	LC50 96 h = 56.2 mg/L	EC50 48 h = 63 mg/L (Daphnia
(3:1)	(Desmodesmus subspicatus)	(Brachydanio rerio static) LC50 96	magna)
	EC50 96 h = 4 mg/L	h = 98 mg/L (Pimephales promelas	
	(Pseudokirchneriella subcapitata)	static) LC50 96 h = 30 mg/L	
		(Poecilia reticulata static) LC50 96	
		h = 180 mg/L (Leuciscus idus	
		static)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

MAX PRO 42 Power-Foam B1

Date de révision 07-mars-2016

Remplace la version : Aucune information disponible

Version 1

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Section13:CONSIDÉRATIONSRELATIVESÀL'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et

locales en vigueur.

Emballages contaminés Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et

illégale.

Catalogue européen des déchets 08 05 01* déchets d'isocyanates 16 05 04* Gaz en récipients à pression (y compris les

halons) contenant des substances dangereuses

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>AD</u>R

14.1 ONU/n°d'identification UN1950 14.2 Nom d'expédition AÉROSOLS

14.3 Classe de danger 2.2 Étiquettes de danger 2.2

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

Description UN1950, AÉROSOLS, 2.2, (E)

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales 327, 625, 344, 190

Code de classification 5A Code de restriction en tunnel (E) Quantité limitée (LQ) 1 L

IMDG

14.1 ONU/n°d'identification UN1950 14.2 Nom d'expédition AÉROSOLS

14.3 Classe de danger 2

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
Description UN1950, AÉROSOLS, 2

14.5 Polluant marin Sans objet

14.6 Dispositions spéciales 63,190, 277, 327, 344, 959

BCLP; Belgique - EN

Page 8/11

MAX PRO 42 Power-Foam B1 Date de révision 07-mars-2016

Remplace la version : Aucune information disponible

Version 1

Quantité limitée (LQ) See SP277 N°d'urgence F-D, S-U

14.7 Transport en vracAucune information disponible

conformémentàl'annexeldela convention Marpol 73/78 et au

recueil IBC

<u>RID</u>

14.1 ONU/n°d'identificationUN195014.2 Nom d'expéditionAÉROSOLS

14.3 Classe de danger 2.2

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

Description UN1950, AÉROSOLS, 2.2

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
 Code de classification 5A
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
 Quantité limitée (LQ) 1 L

OACI (aérien)

14.1 ONU/n°d'identificationNon réglementé14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe de dangerNon réglementé14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Danger pour l'environnementSans objet14.6 Dispositions spécialesAucun(e)

IATA

14.1 ONU/n°d'identification UN1950

14.2 Nom d'expédition Aerosols, flammable

14.3 Classe de danger 2.1

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

Description UN1950, Aerosols, flammable, 2.1

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales A145, A167, A802

Quantité limitée (LQ) 30 kg G **Code ERG** 10L

Section 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlementconcernantl'enregistrement, l'évaluationet l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe

MAX PRO 42 Power-Foam B1

Date de révision 07-mars-2016

Remplace la version : Aucune information disponible

Version 1

XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Limitations relatives à l'utilisation
Isobutane	75-28-5	28.
		29.

UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation: Substances très préoccupantes

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Préparée par Date de révision Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

<u>Indication des modifications</u> 07-mars-2016

Remarque sur la révision Conseil en

matière de formation Informations Sans objet.

supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de Règlement (CE) n° 1907/2006

Aucune information disponible

sécurité est conforme aux exigences de :

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurerlasécuritédelamanipulation, del'utilisation, delatransformation, dustockage, dutransport, del'éliminationet dela mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

MAX PRO 42 Power-Foam B1 Remplace la version : Aucune information disponible Date de révision 07-mars-2016 Version 1

Fin de la Fiche de données de sécurité